

Engagement d'adhésion

Entre les soussignés :
Médicys (Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice)
Ci-après dénommée : « Médicys »
Et
BAMBOU
Les Escures

Ci-après dénommé : « le professionnel adhérent »

Il a tout d'abord été rappelé ce qui suit :

Une convention (ci-après dénommée : « la convention ») a été conclue entre Médicys et une structure professionnelle (ci-après « le professionnel ») FFB - Fédération Française du Batimentsignée le 16/11/2015.

Aux termes de cette convention, le professionnel s'est engagé à proposer à ses adhérents/membres/affiliés de désigner Médicys comme médiateur de la consommation, pour une période de trois ans à compter de la signature de la convention et selon les conditions prévues par celle-ci.

Par la présente, BAMBOU:

- déclare être adhérent/membre/affilié du professionnel ;
- déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve la convention conclue entre Médicys et le professionnel, ainsi que ces deux annexes (*annexe 1: processus de médiation de la consommation Médicys/ annexe 2: liste des médiateurs de la consommation désignés par Médicys, parmi la liste des médiateurs préalablement acceptée par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation*) ; ces documents sont reproduits en bas de la présente;
- désigne Médicys comme médiateur de la consommation pour trois ans, à compter de la date de signature de la convention par le professionnel.

Le 10/04/2018

Signé électroniquement par :
Le professionnel
Pour BAMBOU
BAMBOU-DUFOUR Caroline

L'entité de médiation
Pour Médicys
Christine Valès, présidente

CONFIRMATION

Bambou
COUVERVILLE - ZINGUEN
Les Escures - 24120 TERRAC
Tél. 05 53 50 04 16 - Fax 05 53 50 04 17
E-mail : entreprisebambou@orange.fr
Site web : www.entreprisebambou.fr
SAS Capital 348 800 € - RCS Périgueux 332 078 123 456